



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section lettres modernes, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Catherine MOTTET
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

M. Franck LUCHEZ
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
M. Jean-Philippe TABOULOT
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LIMOGES

Académie de PARIS

Secrétaire générale

Mme Catherine DAUMAS
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LA REUNION

Membres du jury

Mme Célia ALEXANDER
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de DIJON

Mme Corinne CHAMINADE
Professeure certifiée

Académie de POITIERS

M. Olivier CLAVAUD
Professeur agrégé

Académie de LIMOGES

M. Arnaud DUFETRE
Professeur agrégé

Académie de LYON

M. Melaine FOLLIARD
Professeur agrégé

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Aldo GENNAI
Maître de conférences des universités

Académie de MONTPELLIER

Mme Anne-Claire GILLES
Professeure agrégée

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Frédéric GILLMANN
Professeur agrégé

Académie de NORMANDIE

Mme Marie GUERPEL
Professeure agrégée

Académie de GRENOBLE

Mme Karine LE PERU
Professeure agrégée

Académie de POITIERS

Mme Gaëlle MOROIS
Professeure agrégée

Mme Hortense NOUGARO-DALLE-PALLE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Sarah ROBIN
Professeure agrégée

Mme Armelle SIBRAC
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. David ZEMMOUR
Professeur de chaire supérieure

Académie de PARIS

Académie de la MARTINIQUE

Académie de LYON

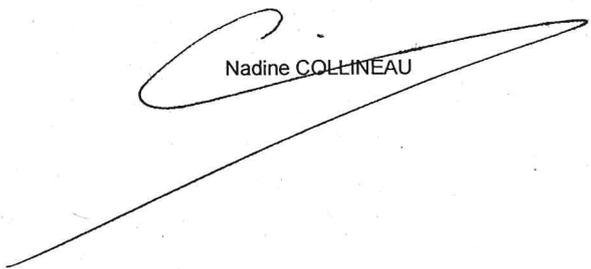
Académie de CRETEIL

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 novembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU